

RAPPORT ANNUEL

Pôle Déchets du PETR du Pays de Sarrebourg

2019



Créons chaque jour notre monde...

Rapport sur le prix et la qualité
du Service Public
de prévention et de gestion
des DÉCHETS ménagers et assimilés

Pôle Déchets



PAYS DE SARREBOURG

TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



SOMMAIRE

ATTEINTE DES OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES DE 2020 ET 2025	2
---	---

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 3

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI : CANDIDATURE	3
EXTENSION DE LA DÉCHÈTERIE DE SARREBOURG	3
PROJET D'ÉTUDE COLLECTE SÉPARÉE DES BIODÉCHETS	4
PROJET DE CRÉATION D'UNE BASE DE VIE COLLECTEUR	4

LE TERRITOIRE DU PETR DU PAYS DE SARREBOURG 5

ÉTENDUE, COMPÉTENCES ET CHIFFRES CLÉS	5
GOVERNANCE ET PERSONNEL	6
HISTORIQUE DE LA MUTUALISATION DU SERVICE	7

LA GESTION DES DÉCHETS 8

ORGANISATION ET ÉQUIPEMENTS	8-10
FLUX ET TONNAGES COLLECTÉS	11
COMPARATIF GRAND EST / DESTINATION DES DÉCHETS	12
MODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS	13
BILAN TRI DES EMBALLAGES / TRI EN DÉCHÈTERIES	14
PROGRAMME DE PRÉVENTION DES DÉCHETS	15
INDICATEURS DES ACTIONS DE COMMUNICATION 2019	16-18
ACTIONS DE CONTRÔLE DU RESPECT DU RÉGLEMENT	19

COÛTS ET FINANCEMENT DU SERVICE 20

BILAN FINANCIER 2018	21
RÉPARTITION DES DEPENSES ET RECETTES	22
LISTE DES PRINCIPAUX MARCHÉS	23
REDEVANCE INCITATIVE (GRILLES TARIFAIRES)	24-26

UN CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE NATIONAL EN PLEINE ÉVOLUTION CONCERNANT LES DÉCHETS



DES OBJECTIFS DE VALORISATION TOUJOURS PLUS AMBITIEUX À LA FOIS POUR LES USAGERS MÉNAGERS ET NON MÉNAGERS

Six ans après le Grenelle de l'Environnement, 2015 aura été une année charnière dans la politique Déchets : nouvelles lignes directrices énoncées dans la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et nouvelles approches de gestion avec le développement de l'économie circulaire.

Le modèle technique et économique classique de la gestion des Déchets est questionné et de nouvelles solutions devront émerger pour répondre aux objectifs posés par la LTE et aux enjeux plus globaux de préservation des ressources.

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES 2020 ET 2025 DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGETIQUE :

Année de référence : 2010

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES	AU PAYS DE SARREBOURG EN 2019	
Les collectivités doivent progresser vers la généralisation d'une tarification incitative (15 millions de français couverts en 2020)	La redevance incitative est effective depuis le 1er janvier 2011	✓
Réduire de 30% l'enfouissement des déchets produits (hors gravats, hors déchets dangereux) d'ici 2020 (-50% en 2025)	Baisse de 46% de déchets enfouis entre 2010 et 2019 <i>à noter qu'en raison de pannes et travaux de l'incinérateur, les OM ont été détournées en enfouissement pendant 7 mois.</i>	✓
-10% de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) par habitant entre 2010 et 2020 (tous déchets inclus avec les gravats)	Baisse de 5% de DMA entre 2010 et 2019 <i>La mise en place de la redevance incitative ayant fait l'objet d'une facturation à blanc en 2010, il y a eu une baisse plus considérable entre 2009 et 2010 :</i> De 2009 à 2019 = baisse de 10% des DMA – En 2009 : 568 Kg/h. de DMA avec gravats – En 2010 : 540 Kg/h de DMA avec gravats – En 2019 : 513 Kg/h. de DMA avec gravats	✓
55% des déchets produits (hors gravats) doivent être valorisés (valorisation matière ou organique) d'ici 2020 (-65% en 2025)	44% des déchets ont fait l'objet d'une valorisation matière ou organique en 2019. <i>L'extension des consignes de tri au 01/01/2020 devrait permettre d'atteindre l'objectif.</i>	✓
Généraliser le tri à la source des biodéchets auprès de tous les producteurs avant 2025*	. Expérimentation en cours depuis 2018. . Etude technico-économique en 2020	✓
Généraliser l'extension des consignes de tri sur les plastiques avant 2022	Préparation en 2019 pour un lancement au 01/01/2020	✓

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI : PRÉPARATION POUR UN LANCEMENT AU 1ER JANVIER 2020

CITEO, Eco organisme dédié aux emballages, a lancé un appel à candidature aux collectivités et aux centres de tri pour la mise en œuvre de l'extension de consignes de tri, qui devra se généraliser à l'échelle nationale d'ici 2022.

Le Pôle Déchets du PETR Pays de Sarrebourg a saisi cette opportunité afin de la lancer au plus vite pour simplifier le geste de tri des usagers : **tous les emballages** pouvant être acceptés dans le bac jaune (bac de tri). A titre d'exemple, on peut citer les pots de yaourt, de crème fraîche, les barquettes en tout genre et autres emballages plastiques, les petits éléments en acier et aluminium (bouchons, capsules de café, etc...).

La candidature du PETR a été déposée le 28 février 2019, conjointement à celle du centre de tri (Paprec à Dieulouard). **Les lauréats ont été connus en juillet 2019. Le centre de tri et le PETR ayant été retenus, l'extension des consignes de tri pouvait entrer en vigueur à compter du 1er janvier 2020.**

Une vaste campagne de communication a été créée et lancée à partir de fin octobre 2019 :

- une campagne d'affichage 4x3 dans toutes les communes,
- un spot cinéma,
- un article pour les bulletins communaux,
- un article de presse dans le Républicain Lorrain,
- des annonces sur Virgin Radio,
- un courrier adressé à tous les redevables avec un mémo-tri et le nouvel autocollant du bac de tri pour les particuliers en bacs individuels,
- un kit de tri pour les écoles et des petites règles de 20cm de sensibilisation pour les écoliers (du CP au CM2)

Campagne d'affichage de lancement Octobre/Novembre



Création d'une dalle de 1000m² supplémentaires

TRAVAUX D'EXTENSION DE LA DECHÈTERIE DE SARREBOURG

Sur l'ensemble des dépôts et des visites en déchèteries, 40% sont effectués sur Sarrebourg. Cette sur-fréquentation engendrait des problèmes de sécurité, de circulation et de qualité du tri. Suite à une étude, il a été décidé de réaliser une extension de 1000 m² sur ce site. Ces travaux offrent plus d'espace de stockage, un nouveau sens de circulation et une meilleure sécurité pour les usagers et les gardiens.

Les travaux d'extension ont été réalisés sur 3 semaines, du 25 mars au 12 avril. Durant cette période, la déchèterie de Sarrebourg était fermée du lundi au vendredi mais restait accessible les samedis. En compensation, des ouvertures exceptionnelles ont été mises en place en déchèteries de Nitting et Mittelbronn.

PROJET D'ÉTUDE TECHNICO-ECONOMIQUE POUR LA COLLECTE SEPARÉE DES BIODÉCHETS (OBJECTIF RÉGLEMENTAIRE : MISE EN PLACE A ECHEANCE 2023)

Le PETR a réalisé en 2019 un dossier de demande de subvention auprès de l'Ademe Grand Est (financement à hauteur de 70%) et un marché public pour une assistance par un bureau d'étude d'ingénierie. Cette étude sera réalisée en 2020.

L'objectif de la mission est de réaliser une étude technico-économique afin d'instaurer un dispositif à la fois de prévention, de collecte et de traitement séparés des biodéchets alimentaires adapté au territoire et dimensionné en termes de coûts. En ce sens, il s'agit d'étudier quantitativement, qualitativement et économiquement les différentes solutions de collecte et de traitement envisageables. Ainsi, les principaux enjeux pour mener à bien cet accompagnement sont repris dans le diagramme ci-dessous :

Analyser le gisement de biodéchets à l'échelle du syndicat

Caractériser le territoire et identifier les différentes typologies présentes

Définir les schémas de collecte des biodéchets les plus pertinents

Identifier les exutoires potentiels présents sur le territoire et à proximité

Estimer les impacts sur les coûts du service et les tonnages collectés de ces solutions, les impacts sur la redevance incitative

Privilégier la complémentarité des solutions et des modes de valorisation

PROJET DE CRÉATION D'UNE BASE DE VIE POUR LE COLLECTEUR DE DECHETS EN PORTE A PORTE



Le PETR souhaite investir dans la construction d'un local pour la logistique de collecte des déchets, comprenant :

- un hall de stockage de 10 camions de collecte et véhicules légers
- des bureaux, vestiaires et sanitaires
- Un parking pour véhicules légers.

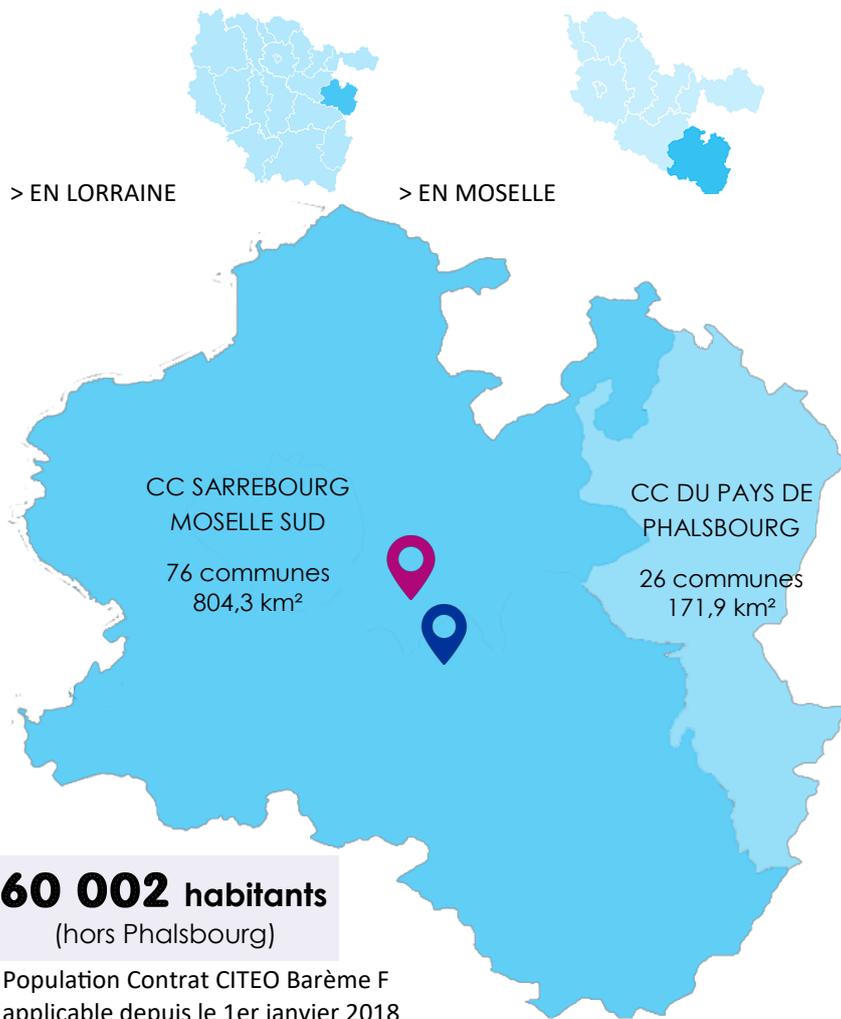
La collecte des déchets étant assurée par un prestataire privé, sous couvert d'un marché public, ce dernier est actuellement dans l'obligation de louer des locaux pour sa base de vie (située actuellement dans la zone industrielle proche de Sarraltroff).

Les objectifs de cet investissement en locaux sont :

- ✓ de bénéficier de locaux adaptés aux besoins techniques,
- ✓ de réduire les coûts induits par une location dans les marchés de prestation de collecte,
- ✓ de réduire les distances kilométriques parcourues quotidiennement par les camions de collecte entre la base de vie et le quai de transfert (Hesse),
- ✓ et de faciliter la mise en concurrence entre les prestataires de collecte lors du renouvellement du marché public.

Un marché public de maîtrise d'œuvre a été lancé en septembre 2019 pour ce projet de construction prévu sur la commune de Buhl-Lorraine (recherche d'un cabinet d'architecte).

LE TERRITOIRE : PETR DU PAYS DE SARREBOURG



Le PETR⁽¹⁾ DU PAYS DE SARREBOURG

a la compétence de SCOT⁽²⁾ et la compétence **prévention, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés** de 102 communes.

Les **2 Communautés de Communes membres du PETR** sont :

- la **CC Sarrebourg Moselle Sud** (76 communes)
- la **CC du Pays de Phalsbourg** (26 communes, la compétence du PETR est assurée auprès de 25 communes sur 26. La gestion du service étant déléguée par DSP à Valorgie sur la commune de Phalsbourg depuis le 01/01/14 jusqu'en 2023).



Bureaux du Pôle Déchets :

Terrasse Normandie
ZAC des Terrasses de la Sarre
57400 SARREBOURG



Quai de transfert du territoire : (ancien centre d'enfouissement)

Route de Sarrebourg
57400 HESSE

⁽¹⁾ PETR = Pole d'Equilibre Territorial et Rural

⁽²⁾ SCOT = Schéma de Cohérence Territoriale

COMPÉTENCES « DÉCHETS »

Le PETR⁽¹⁾ du Pays de Sarrebourg assure toute l'année la collecte, le traitement et la facturation du service **auprès des ménages et de 1 491 professionnels**. Les objectifs du PETR sont de tendre vers une réduction et une valorisation maximale des déchets tout en préservant une qualité de service optimale.

- **La prévention** : Le PETR sensibilise les usagers du service à la réduction de leur production de déchets.
- **La collecte** : 2 types de déchets sont collectés en porte-à-porte (ordures résiduelles, emballages recyclables). Un réseau de 235 points d'apport volontaire pour le verre, les papiers, les textiles et 7 déchèteries sont réparties sur l'ensemble du territoire. 10 bornes biodéchets sont également en test depuis décembre 2017.
- **Le traitement** : Les installations de traitement gérées en prestation de service sont majoritairement situées dans la région Grand Est. La plateforme de compostage des déchets verts est implantée à Sarrebourg et gérée en régie.
- **La facturation** : Les Communautés de Communes continuent à instituer la facturation et votent les grilles tarifaires. Les factures sont émises par le PETR. La redevance incitative est le mode de facturation mis en place. Ce système permet de faire varier la facture en fonction de l'utilisation du service et d'obtenir d'excellentes performances de prévention et de tri.

CHIFFRES CLÉS

Données INSEE

DU TERRITOIRE

102 communes **976,2 km²**

60,6 hab/km²

30 928 ménages **3 783 entreprises**

34 120 logements dont :



79 % de résidences principales

12 % de résidences secondaires

9 % de logements vacants

GOVERNANCE ET FONCTIONNEMENT

Le PETR du Pays de Sarrebourg est présidé par M. Camille ZIEGER, Adjoint à la Mairie de Sarrebourg. Le conseil syndical est composé de 34 délégués titulaires et de 34 délégués suppléants élus au sein des 2 Communautés de Communes composant le PETR. Depuis 2018, la représentativité des CC est égalitaire (17 titulaires et 17 suppléants représentant chaque CC).

Concernant les compétences déchets, les réflexions sont menées en amont par le Vice-Président délégué aux « déchets », Roland Klein, et une commission déchets avant d'être présentées au conseil syndical.

LES ÉLUS MEMBRES DE LA COMMISSION DECHETS EN 2019

3 représentants de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg

Monsieur Bernard KALCH	HENRIDORFF
Monsieur Joseph WEBER	DABO
Monsieur Eric WEBER	DABO

8 représentants de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud

Monsieur Roland KLEIN	SARREBOURG
Monsieur Jean-Pierre MATZ	DESSELING
Monsieur Roland GILLIOT	SAINT GEORGES
Monsieur Bernard SCHLEISS	WALSCHIED
Monsieur Jean-Luc RONDOT	RHODES
Monsieur Jean-Pierre JULY	LORQUIN
Monsieur Bernard SIMON	LANGATTE
Monsieur Gérard FLEURENCE	HESSE

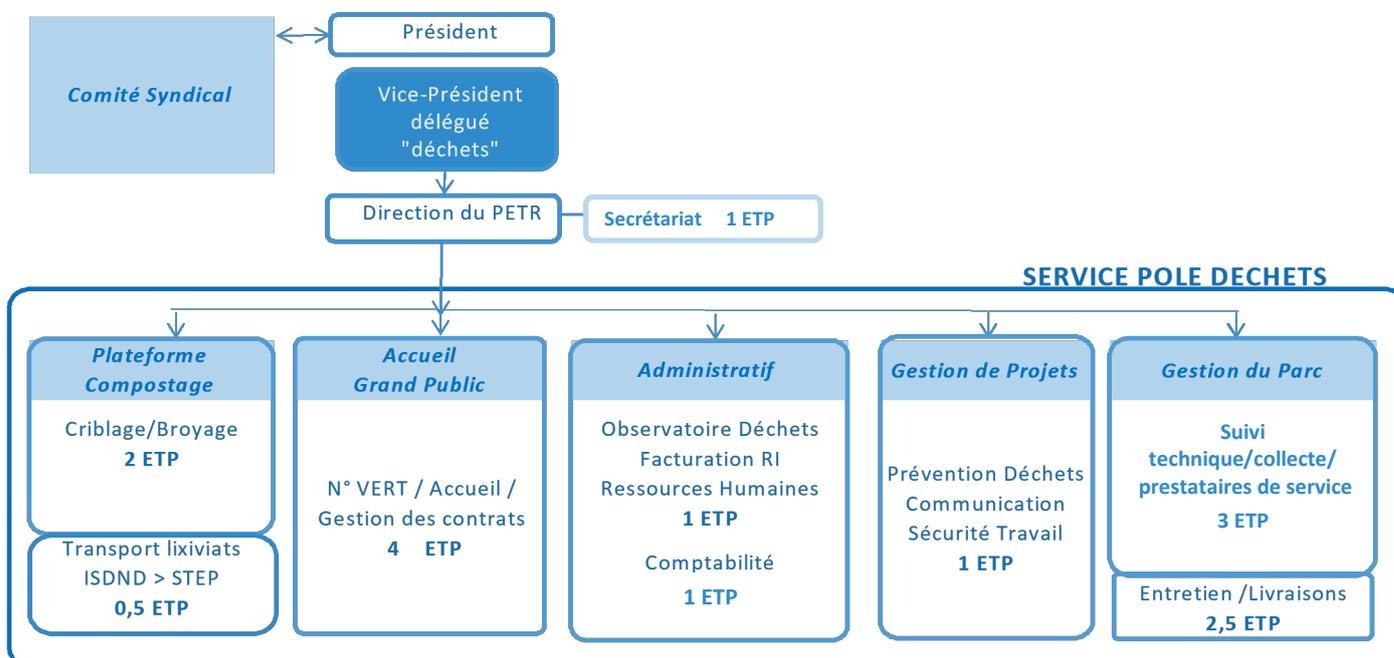


M. Camille ZIEGER
Président



M. Roland KLEIN
Vice-Président
délégué « déchets »

ORGANISATION DU PERSONNEL DU POLE DÉCHETS



HISTORIQUE DE LA MUTUALISATION DU SERVICE

La mutualisation du service et des coûts s'est faite progressivement entre les intercommunalités pour une meilleure cohérence territoriale avec un service public identique :

1999 : □ Généralisation d'un coût de traitement unique pour les 7 Communautés de Communes de l'Arrondissement (sous condition de collecte sélective)

2003 : □ Mise en place d'un réseau de 6 déchèteries (7 déchèteries en 2010)
□ Réalisation d'une plateforme de compostage pour l'Arrondissement

2004 : □ Groupement de commande des marchés de collecte et de tri des 7 Communautés de Communes (marchés distincts) afin d'unifier la fin de chaque marché

2006 : □ Étude de faisabilité d'une régie de collecte

2010 : □ Marché unique de collecte et de tri avec mise en place de la Redevance Incitative à la levée et création d'un pôle déchets d'Arrondissement au sein de la Communauté de Communes de l'agglomération de Sarrebourg (coordinateur)

2011 : □ Première tarification incitative pour les usagers du service

2014 : □ Fusion des CC de l'Agglomération de Sarrebourg et du Pays de Fénétrange
□ **Transfert de la compétence collecte et traitement des déchets des 6 Communautés de Communes au Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg.**
□ Intégration de la Ville de Phalsbourg à la CC du Pays de Phalsbourg.
□ Les Communautés de Communes ont continué à instituer la redevance incitative. Le Pôle Déchets émet pour leur compte les factures auprès des foyers du territoire et gère l'intégralité du service public de déchets ménagers.
□ En 2014, le Pôle Déchets a répondu à un appel à projets lui permettant d'être labellisé parmi 58 territoires « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » par le Ministère de l'Environnement.

2015 : □ **Le Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg est devenu un PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)**

2017 : □ Fusion des CC de Sarrebourg Moselle Sud, de la Vallée de la Bièvre, du Pays des Etangs, des Deux Sarre et de l'Etang du Stock.

LES PRESTATAIRES DE COLLECTE (MARCHÉS PUBLICS)



SUEZ

est le prestataire de **COLLECTE EN PORTE À PORTE** des déchets résiduels et des emballages recyclables:

10 camions
de collecte utilisés
168 186 KM
parcourus en 2019
(13022 heures)

Les collectes en porte à porte sont conteneurisées, à l'exception du centre-ville de Sarrebourg où les Recyclables sont collec-

tés en sacs transparents par manque de place.

CITRAVAL

est le prestataire de **COLLECTE DES BORNES** de déchets résiduels et d'emballages recyclables.

ECO DECHETS

est le prestataire de collecte des bornes expérimentales de **BIODÉCHETS**.

MINERIS

est le prestataire de collecte des bornes à **VERRE**.

CITRAVAL

est le prestataire de collecte des bornes à **PAPIERS**.

TRI D'UNION

est le collecteur des bornes à **TEXTILES** (entreprise d'insertion professionnelle sous convention).

ORGANISATION ET ÉQUIPEMENTS

EMBALLAGES RECYCLABLES

PAPIERS



Collecte toutes les 2 semaines
Hebdomadaire pour la ville de Sarrebourg

Estimation* à **25 000**
BACS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

DÉCHETS RÉSIDUELS



Collecte toutes les 2 semaines
Hebdomadaire pour Sarrebourg, Réding, Buhl-Lorraine

25 385
BACS INDIVIDUELS dont
ET COLLECTIFS 1929 bacs professionnels

* Les bacs de tri initiaux sont les anciens bacs d'ordures ménagères qui ont été convertis. Ce parc est renouvelé au fil de l'eau.



44
BORNES DE TRI

46
BORNES
À contrôle d'accès avec
1 889 badges actifs.

EN TEST



10
BORNES
D'APPORT VOLONTAIRE
BIODÉCHETS
(déchets alimentaires)

En zone urbaine et semi-urbaine :

- 5 À SARREBOURG
- 2 À BUHL-LORRAINE:
- 2 À RÉDING
- 1 À HOMMARTING

OBJECTIF RÉGLEMENTAIRE A ECHEANCE 2023 :

Proposer une solution de tri à la source des biodéchets à tous les usagers, notamment ceux qui ne peuvent pas composter.

VERRE



329 BORNES

PAPIERS



149 BORNES

TEXTILES



69 BORNES

Emplacement des bornes sur www.pays-sarrebourg.fr/Ma-collecte

7 DÉCHÈTERIES POUR LES PARTICULIERS*

Par convention avec la Communauté de Communes du Saulnois, les habitants de **Assenoncourt, Azoudange, Dessling, Fribourg et Guermange** peuvent accéder à la déchèterie de Dieuze (avec une carte d'accès) pour des raisons de proximité.

La Ville de **Phalsbourg** dispose également d'une déchèterie gérée par la SPL* VALORGIE. en délégation de service public.

1 DECHETERIE PROFESSIONNELLE

Entreprise CITRAVAL

1 RESSOURCERIE

SIAE Assajuco-Emmaüs

1 PLATEFORME DE COMPOSTAGE DES DÉCHETS VERTS

La plateforme de compostage de Sarrebourg, gérée en régie, transforme en compost les déchets verts issus des déchèteries, de certains professionnels et de collectivités du territoire.

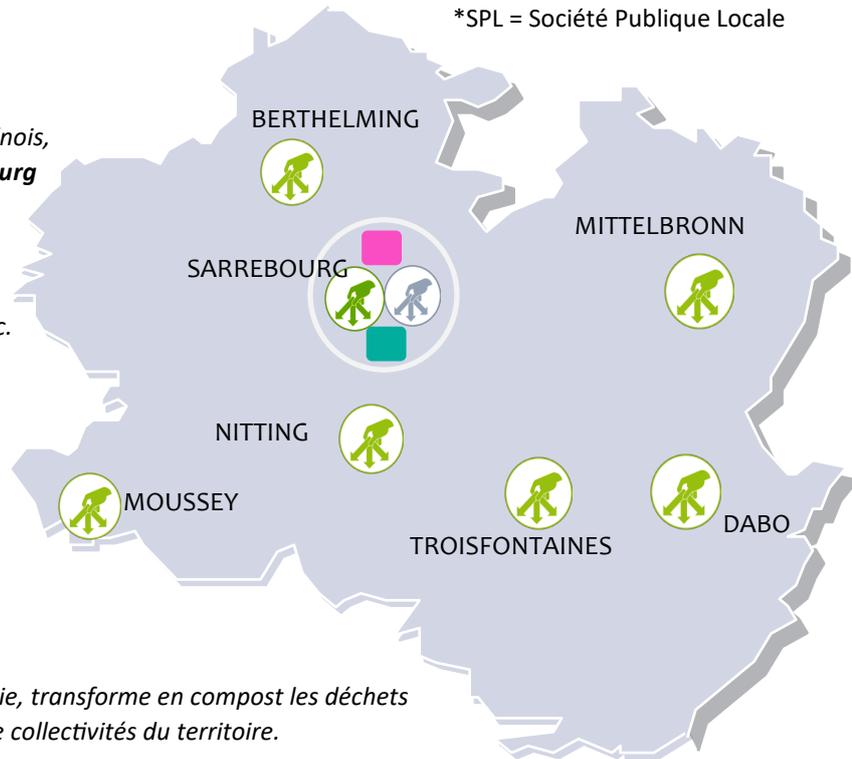
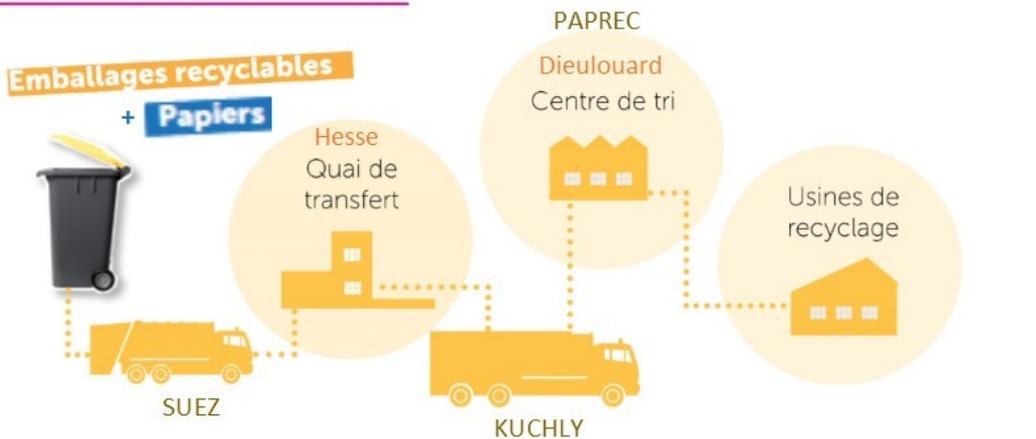
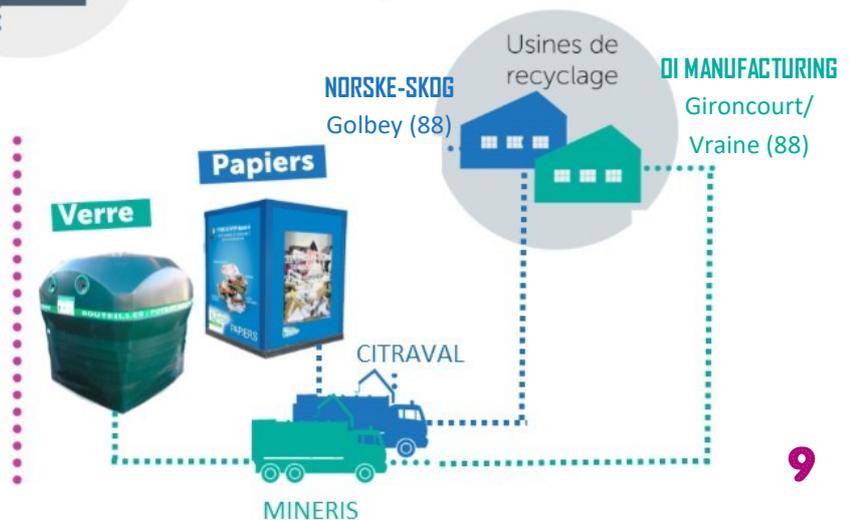
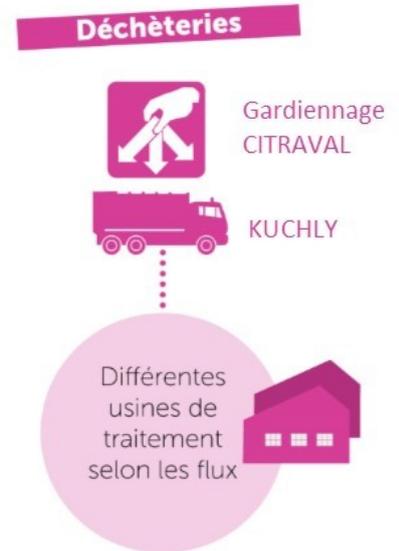
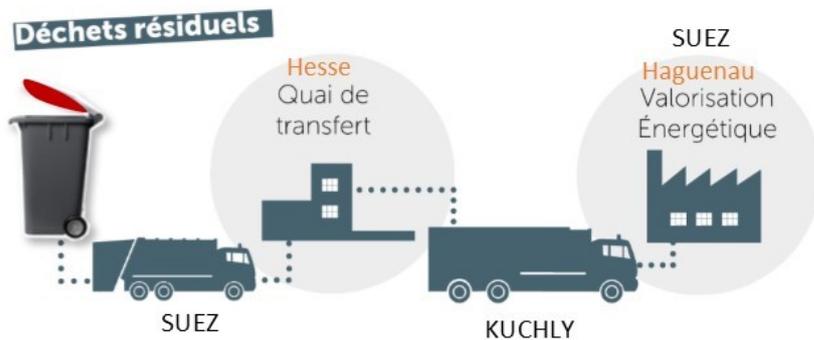


Schéma des collectes



Les **refus de tri** sont expédiés vers la cimenterie EQIOM à Héming (valorisation énergétique).



23 FILIÈRES SUR CHAQUE DÉCHÈTERIE DU RÉSEAU

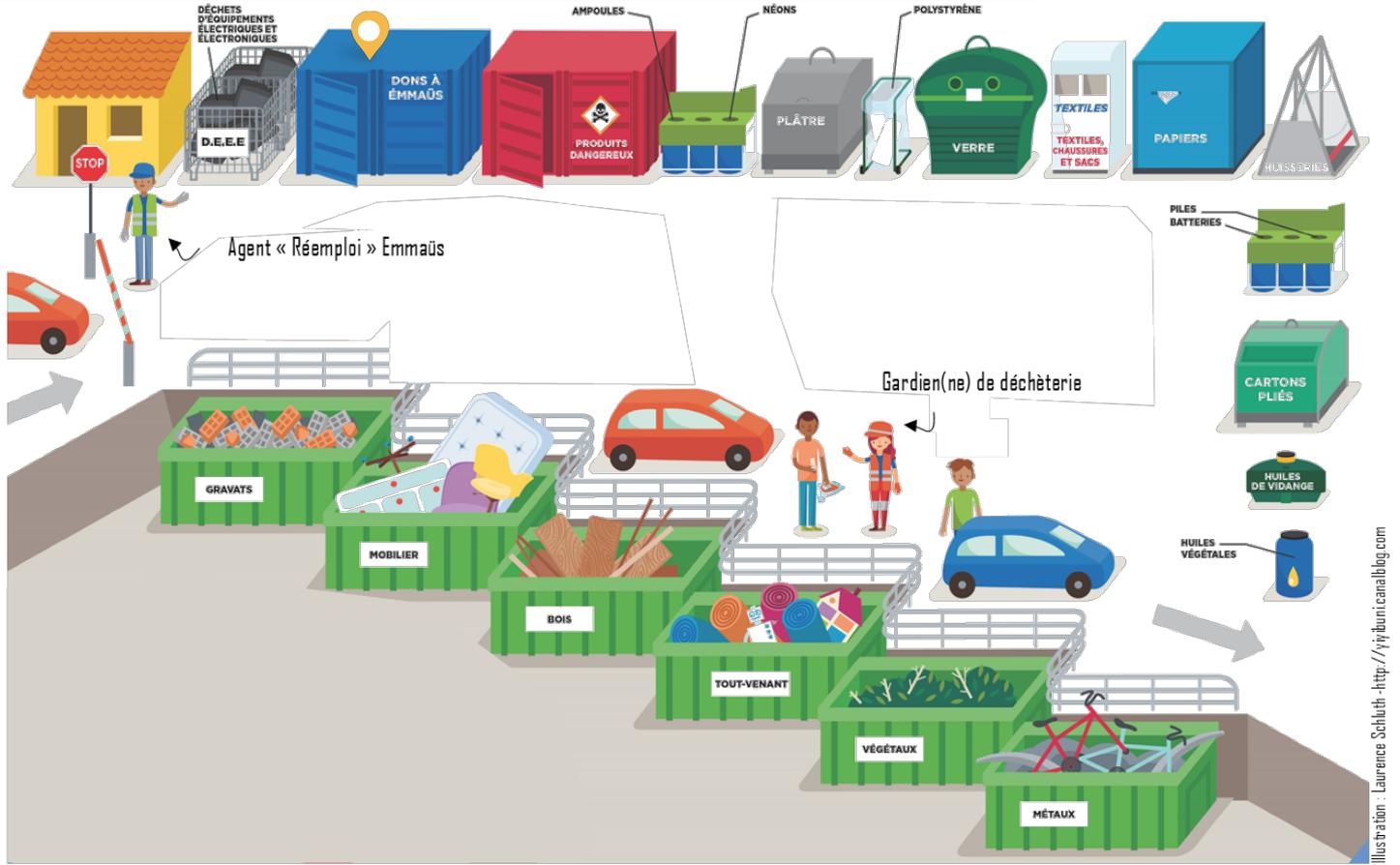


Illustration : Laurence Schlöth - <http://vrijbuitencanalblog.com>

ZONE DE DONS À EMMAÛS

Lors de permanences « REEMPLOI », un agent Emmaüs propose aux usagers de donner leurs objets réutilisables à Emmaüs pour leur offrir une seconde vie. Ces objets sont restaurés et revendus dans le magasin Assajuco-Emmaüs de Sarrebourg.

Déchets collectés et sites de traitement

* ECO-MOBILIER et RECYLUM sont des éco-organismes nationaux chargés de la gestion de ces déchets.

Métaux	Bois	Déchets verts	Gravats	Huisseries	Electroménagers	Ecrans	Petits appareils	Cartons	Polystyrènes	Mobiliers	Tout Venant
BRUNNER Sarrebourg	CITRAVAL Sarrebourg	PETR Sarrebourg	LINGENHELD Sarrebourg	CITRAVAL Sarrebourg	ENVIE 2E Nancy	ENVIE 2E Nancy	ENVIE 2E Nancy	CITRAVAL Sarrebourg	CITRAVAL Sarrebourg	ECO-MOBILIER*	SMITOM Tétting/Nied
Textiles	Papiers	Verre	Déchets dangereux	Huiles de vidange	Huiles végétales	Batteries	Néons et lampes à économie d'énergie	Cartouches	Radiographies		
TRI D'UNION Behren-les-Forbach	NORSKE-SKOG Golbey	OI-MANUFACTURING Giraucourt (88)	CEDILOR Amnéville	CHIMIREC Domjevin (54)	CEDILOR Amnéville	CEDILOR Amnéville	RECYLUM*	CITRAVAL Sarrebourg	Stockage pour nouveau preneur		

FLUX ET TONNAGES COLLECTÉS

DONNÉES COMPARATIVES (référence ADEME année 2017):
 MOYENNE GRAND EST en tarification incitative = 480 KG/HAB.
 MOYENNE EN MOSELLE = 521 KG/HAB.

27 117 T

 (hors gravats)

C'EST LA QUANTITÉ TOTALE DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS EN 2019.

Ceci représente **452 kg*** de déchets par habitant.

Déchets résiduels



7 052 T **118 kg/hab**
Collectées en 2019



- 3,5 %
par rapport à 2018

Recyclables



4 160 T **69 kg/hab**
Collectées en 2019



- 0,8 %
par rapport à 2018

Biodéchets



38 T **7,6 kg/hab**
Collectées en 2019



pour 5000 HABITANTS
+22.6 % par rapport à 2018

**2ÈME ANNÉE D'EXPÉRIMENTATION
AVEC 10 BORNES TEST**

Verre



2 648 T **44 kg/hab**
Collectées en 2019



+ 0,6 %
par rapport à 2018

Papiers

(dans les bornes)



610 T **10 kg/hab**
Collectées en 2019



+ 6,3 %
par rapport à 2018

**BORNES MISES EN PLACE
EN JUILLET 2017**

Déchèteries

(hors gravats)



12 609 T **210 kg/hab**
Collectées en 2019

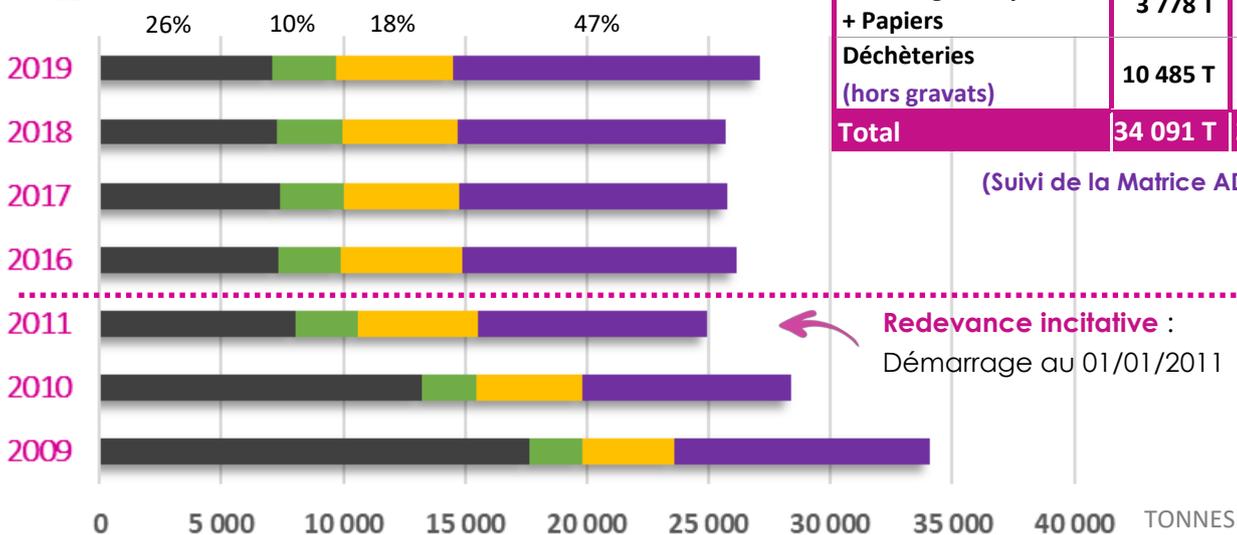


+ 14,4 %
par rapport à 2018

* hors Gravats

EVOLUTION 2009-2019

ANNÉES

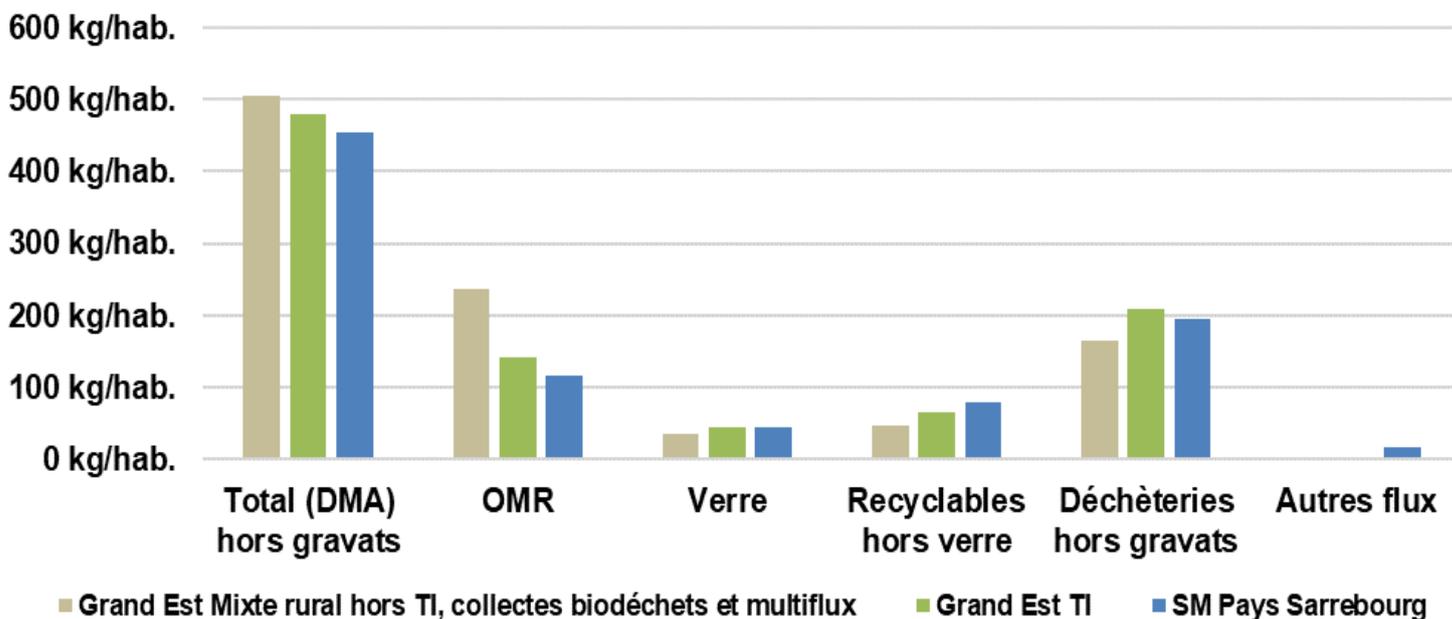


Redevance incitative :
Démarrage au 01/01/2011

	2009	2019	
Déchets résiduels	17 633 T	7 052 T	- 60%
Verre	2 195 T	2 648 T	+ 21%
Emballages recyclables + Papiers	3 778 T	4 770 T	+ 26%
Déchèteries (hors gravats)	10 485 T	12 609 T	+ 20%
Total	34 091 T	27 079 T	-21%

(Suivi de la Matrice ADEME hors gravats)

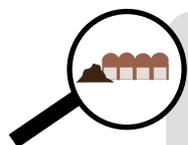
COMPARATIF AVEC LES AUTRES COLLECTIVITÉS DE LA RÉGION GRAND EST (RÉFÉRENTIEL ADEME 2017)



DMA = Déchets Ménagers et Assimilés TI = Collectivités ayant instauré une Tarification Incitative

LOCALISATION DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

(hors filières déchèteries)

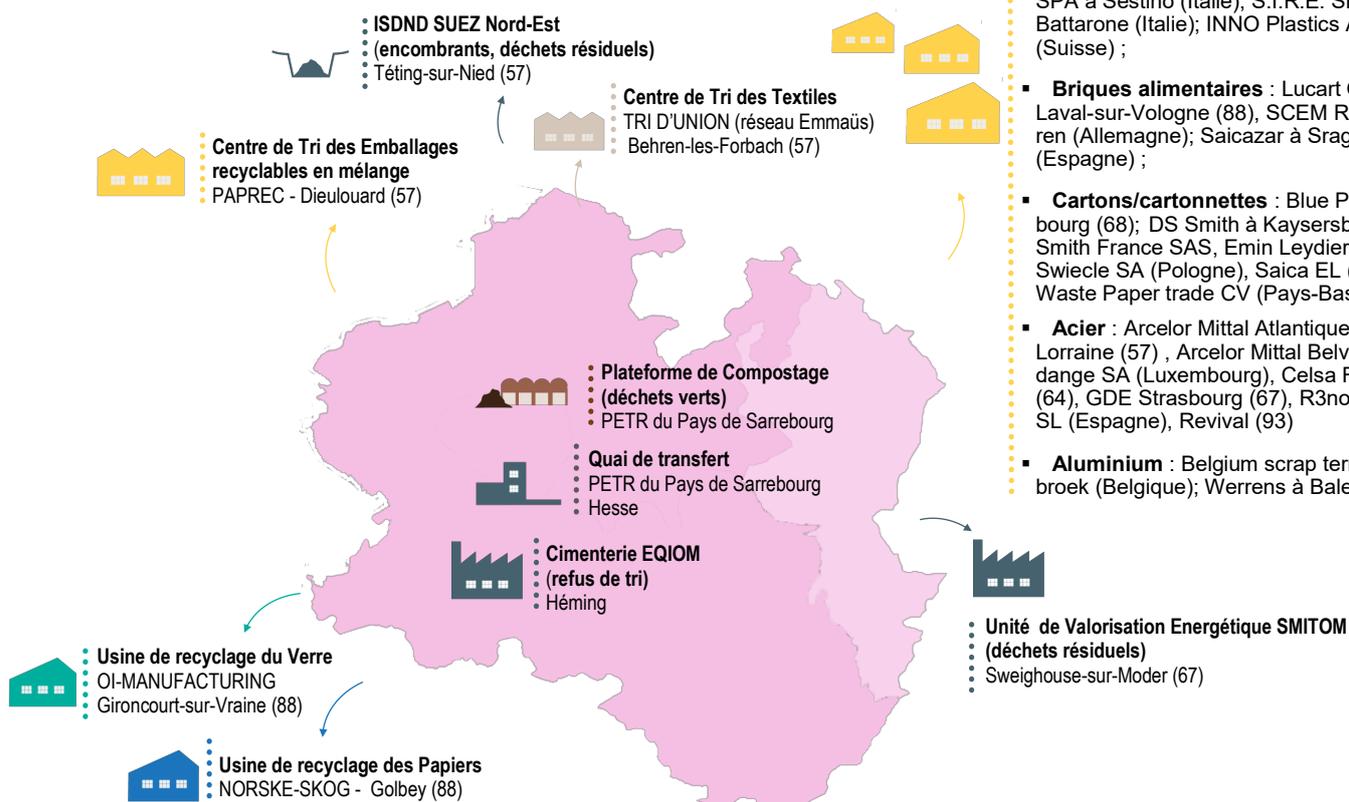


Plateforme de Compostage du PETR :

- ▶ 4610 T de déchets verts entrants en 2019
- ▶ 464 T de compost mis à disposition en déchèteries et 489 T de compost vendu à des tiers

Les recycleurs sont ceux indiqués par les repreneurs (SUEZ et PAPREC) dans leur offre :

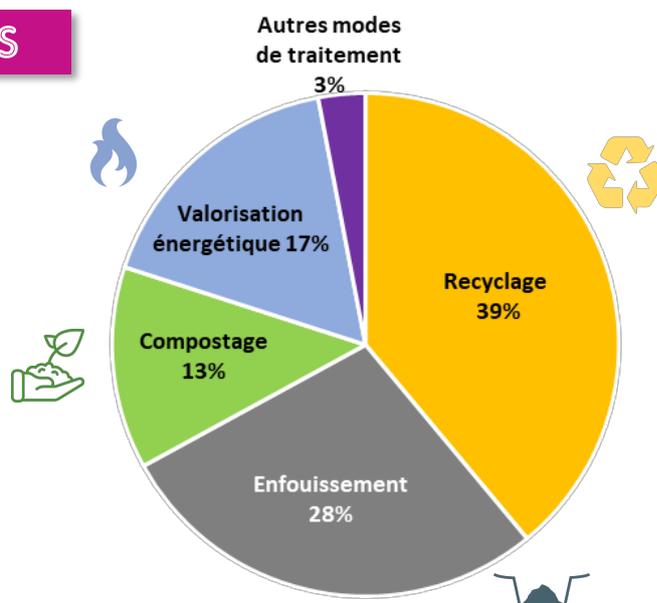
- **Plastiques** : Wellmann à Verdun (55), Freudenberg à Colmar (68), France Plastique à Limay (78), Regene Atlant à Bayonne (68), Pebo SPA à Sestino (Italie); S.I.R.E. SPA à Bressana Battarone (Italie); INNO Plastics AG à Eschlikon (Suisse) ;
- **Briques alimentaires** : Lucart Group à Laval-sur-Vologne (88), SCEM Recycling à Duren (Allemagne); Saicazar à Sragosse (Espagne) ;
- **Cartons/cartonnettes** : Blue Paper à Strasbourg (68); DS Smith à Kaysersberg (68), DS Smith France SAS, Emin Leydier SA (26), Mondi Swiecle SA (Pologne), Saica EL (Nogent), Waste Paper trade CV (Pays-Bas)
- **Acier** : Arcelor Mittal Atlantique (59) et Lorraine (57) , Arcelor Mittal Belval & Differdange SA (Luxembourg), Celsa France SAS (64), GDE Strasbourg (67), R3novatio recycling SL (Espagne), Revival (93)
- **Aluminium** : Belgium scrap terminal à Willebroek (Belgique); Werrens à Balen (Belgique).



MODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

72% des déchets collectés en 2019 ont été valorisés.

28% ont été enfouis en centres de stockage réglementaires.



Il était prévu un enfouissement de 10% des déchets (les encombrants de déchèteries uniquement).

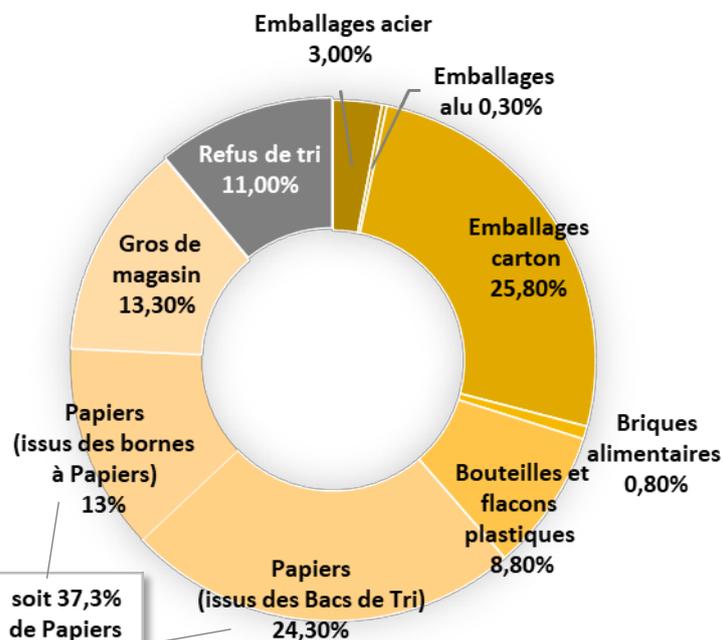
Hors l'unité de valorisation énergétique SMITOM située à Sweighouse-sur-Moder a subi des **PANNES TECHNIQUES** et réalisé des **TRAVAUX DE MARS À SEPTEMBRE 2019**, qui ont engendré un **détournement des déchets résiduels vers l'enfouissement pendant 7 mois sans surcoût pour le PETR**.

C'est la 2ème année consécutive, à savoir que des travaux avaient été réalisés également en 2018.

MODE DE TRAITEMENT	TYPES DE DECHETS	Tonnage	Kg/hab
RECYCLAGE	- Emballages en acier (bac de tri)	142 T	2,4 Kg/h.
	- Emballages en aluminium (bac de tri)	16 T	0,3 Kg/h.
	- Emballages en cartons (bac de tri)	1 232 T	20,5 Kg/h.
	- Briques alimentaires (bac de tri)	37 T	0,6 Kg/h.
	- Bouteilles et flacons plastiques (bac de tri)	421 T	7,0 Kg/h.
	- Journaux Revues Magazines (bacs de tri)	1 160 T	19,3 Kg/h.
	- Gros de magasin (bacs de tri)	637 T	10,6 Kg/h.
	- Papiers (bornes)	610 T	10,2 Kg/h.
	- Verre (bornes)	2 648 T	44,1 Kg/h.
	- Métaux (déchèteries)	627 T	10,4 Kg/h.
	- Gravats (déchèteries)	3 685 T	61,4 Kg/h.
	TOTAL	11 215 T	187 Kg/h.
ENFOUISSEMENT	- Encombrants (Déchèteries)	3 619 T	60,3 Kg/h.
	- Déchets résiduels détournés en enfouissement (en raison de pannes et de travaux au centre d'incinération de mars à septembre 2019)	4 654 T	72,1 Kg/h.
		TOTAL	8 273 T
COMPOSTAGE	- Déchets verts (déchèteries)	3 821 T	63,7 Kg/h.
		TOTAL	3 821 T
VALORISATION ENERGETIQUE	- Déchets résiduels	2 398 T	40,0 Kg/h.
	- Refus de tri (envoyés à la cimenterie d'Héming)	527 T	8,8 Kg/h.
	- Bois (déchèteries)	1 956 T	32,6 Kg/h.
	TOTAL	4 881 T	81 Kg/h.
AUTRES MODES DE TRAITEMENT	- Déchets d'équipements électriques et électroniques (déchèteries)	585 T	9,7 Kg/h.
	- Déchets ménagers dangereux	274 T	4,6 Kg/h.
		TOTAL	859 T

LES EMBALLAGES RECYCLABLES

Composition



LA PROPORTION DE REFUS DE TRI EST DE 11%.

Ces 527 tonnes de refus de tri sont transférés et incinérés à la cimenterie EQIOM de Héming.

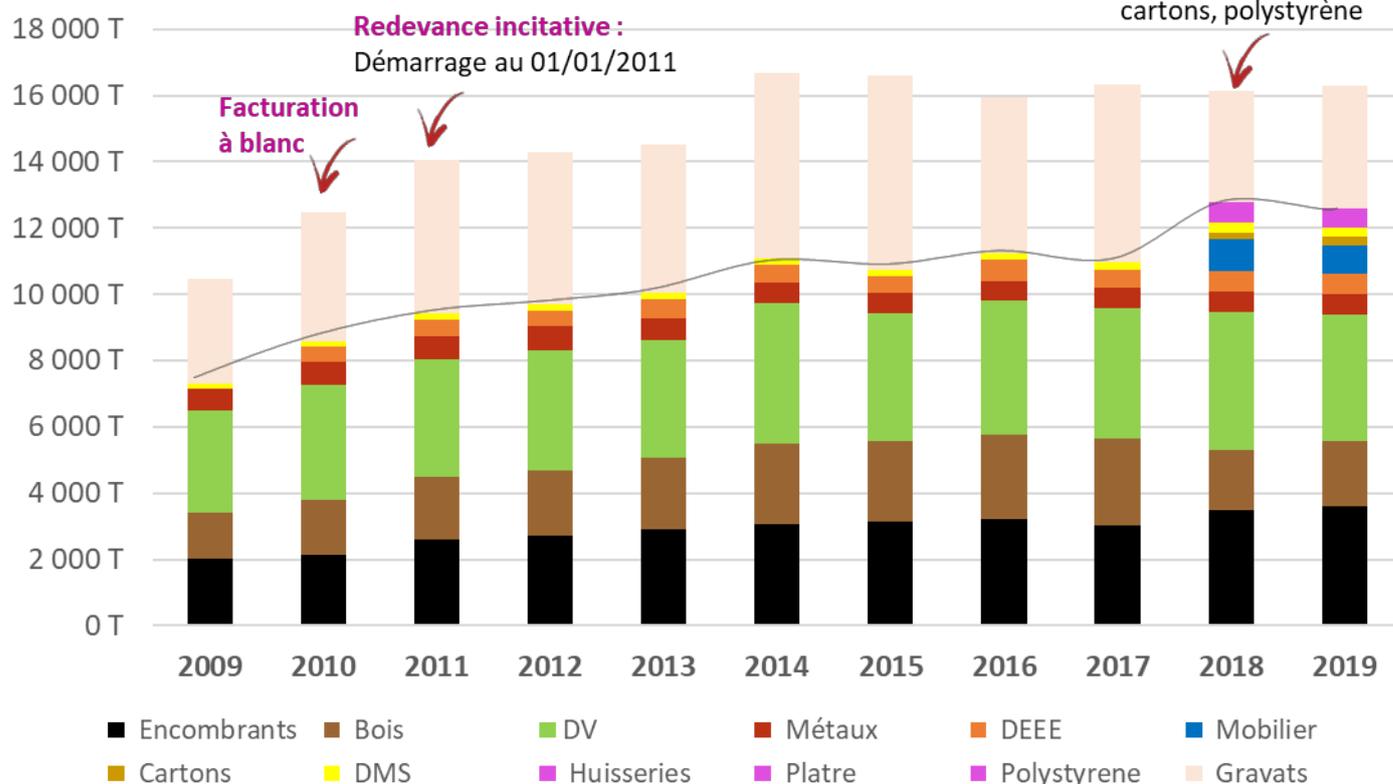
TRI DES EMBALLAGES COMPOSITION DES FLUX	Ton- nage	Kg/hab	%
- Emballages en acier	142	2,4	3,0%
- Emballages en aluminium	16	0,3	0,3%
- Emballages en carton	1232	20,5	25,8%
- Briques alimentaires	37	0,6	0,8%
- Bouteilles et flacons plastiques	421	7,0	8,8%
- Papiers (issus des bacs de tri)	1160	19,3	24,3%
- Papiers (issus des bornes à papiers)	610	10,2	12,8%
- Gros de magasin (petits papiers, déchirés, chiffonnés, déchiquetés, de mauvaise qualité)	637	10,6	13,3%
- Refus de tri	527	8,8	11,0%
TOTAL GLOBAL	4782	79,7	

- Les emballages recyclables issus des bacs de tri sont acheminés au centre de tri PAPREC de Dieulouard (54).
- Les Journaux Revues magazines issus des bornes à Papiers sont acheminés directement à la Papeterie Norske Skog de Golbey (88) sans tri préalable.

Le PETR a été retenu à un appel à projets de CITEO (nouvelle appellation d'Eco-Emballages) pour la mise en place des extensions des consignes de tri au 1er janvier 2020 (avec tous les emballages plastiques).



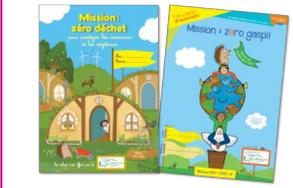
EVOLUTION TONNAGES DÉCHÈTERIES



PROGRAMME DE PREVENTION DES DÉCHETS

UN PROGRAMME DE PREVENTION DES DECHETS EST EN PLACE DEPUIS 2011.

Suite aux lois du Grenelle de l'Environnement, le territoire s'est engagé à mettre en place un programme local de Prévention. Le Programme Local de Prévention des déchets et la redevance incitative ont démarré ensemble en janvier 2011.

Actions promues		Accompagnements / Résultats
	Sensibilisation des publics	Large panel d'outils de communication et de sensibilisation, kit nouveaux habitants, communication à l'accueil, au numéro gratuit et en porte-à-porte
	Compostage domestique et compostage de quartier	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation à 61% des foyers équipés d'un composteur (30 composteurs vendus en 2019) • 1 formation / semaine d'avril à octobre • Accompagnement à la mise en place de 10 aires de compostage de quartier ou de pied d'immeuble
	Compostage autonome des déchets de restauration	Accompagnement de : <ul style="list-style-type: none"> • de l'ESAT de Sarrebourg, • du collège de Moussey, • de la maison de retraite de Saint-Quirin, • de l'hôpital de Lorquin, • du Parc animalier de Sainte Croix
	Réemploi, notamment via les déchèteries	<ul style="list-style-type: none"> • Permanences Emmaüs dans les 7 déchèteries • 250 tonnes d'objets détournés en réemploi en 2019
	Couches lavables	Accompagnement de : <ul style="list-style-type: none"> • la crèche de Réding, • la maternité de Sarrebourg, • la protection maternelle et infantile,
	Gobelets réutilisables et portes-sacs de tri sur les manifestations	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif de prêt de gobelets (25 Cl et café) • 24 950 gobelets empruntés en 2019
	Stop Pub	<ul style="list-style-type: none"> • 40.000 autocollants Stop Pub diffusés • 16% des boîtes aux lettres ont un STOP PUB en 2019 (source La Poste)
	Eco-exemplarité des collectivités	Accompagnement sur : <ul style="list-style-type: none"> • les papiers de bureau, • le compostage et l'éco-gestion des espaces verts, • l'éco-responsabilité sur les manifestations
	Prévention des déchets des professionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement pour la réduction des déchets des métiers de bouche, • Accompagnement des commerçants dans la suppression des sacs plastiques à usage unique
	Education jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Spectacles, • Cahiers d'activités clés en main et livre pédagogique • Appel à projets « Ecole Zéro Déchet », • Interventions scolaires

En 2014, le pays de Sarrebourg a été labellisé « Territoire Zéro gaspillage Zéro Déchet » par le Ministère de l'Ecologie (58 territoires labellisés suite à un appel à projets).

INDICATEURS DES ACTIONS DE COMMUNICATION

SENSIBILISATION DES NOUVEAUX HABITANTS A L'ACCUEIL

6000 USAGERS RENCONTRÉS
PAR L'ACCUEIL EN 2019

ENVIRON 20 MINUTES PAR USAGER

INFOS REDEVANCE, COLLECTES, TRI ET PREVENTION

KIT DE COMMUNICATION COMPLET
« NOUVEAUX HABITANTS »



FOCUS SENSIBILISATION AUPRES DES HABITANTS EN COLLECTIFS



Cibles	En 2019	Référence 2018
Nb de syndic/ propriétaires rencontrés	31	22
Nb de foyers en collectifs rencontrés	78	/

Motifs de rencontres des foyers en collectifs :

- ✓ Rappel des consignes de tri à la demande du propriétaire
- ✓ Relevés des noms des locataires suite à des dépôts sauvages et mise en place de poubelles
- ✓ Passage d'une dotation individuelle en dotation collective à la demande du propriétaire, informations aux locataires
- ✓ Poubelles collectives et individuelles à la même adresse : renseignements auprès des locataires
- ✓ Création d'un collectif à la demande du propriétaire, informations aux locataires
- ✓ Aucunes levées d'une poubelle collective depuis plusieurs années: enquête et informations des locataires
- ✓ Problème de placement ou de lieu de stockage d'une poubelle mutualisée
- ✓ Passage d'une dotation collective en dotation individuelle à la demande du propriétaire: informations aux locataires
- ✓ Rappel des consignes concernant des bacs restant en permanence sur la voie publique
- ✓ Informations auprès des locataires sur l'augmentation du volume d'une poubelle collective suite à des dépôts sauvages
- ✓ **En Décembre 2019 : campagne de communication sur les extensions de consignes de tri applicables au 1er janvier 2020 (Courrier explicatif avec mémotri en boîtes aux lettres, affichage mémotri en pied d'immeubles ou dans le local déchets).**

STANDS D'ANIMATIONS VARIÉES SUR DES EVENEMENTIELS

Nombre de personnes sensibilisées sur chaque évènementiel 2019 :

EVÉNEMENTIEL 2019	FLORALIES LE 8 MAI	Semaine Européenne du Développement Durable 30 MAI AU 5 JUIN	Troc Plantes À Arzviller 27 OCTOBRE	Semaine Européenne De la Réduction des Déchets FIN NOVEMBRE	TOTAL
NB DE PERS. SENSIBILISÉES	Environ 50 personnes	Environ 300 personnes	Environ 50 personnes	Environ 200 personnes	Environ 600 personnes

FOCUS EDUCATION JEUNESSE

APPEL A PROJETS « ECOLE ZERO DECHET »

A DESTINATION DE TOUTES LES ECOLES ELEMENTAIRES

Un appel à projets pour mettre en place une action concrète « anti gaspillage » dans les écoles est lancé chaque année depuis 2017.

NOTRE ACCOMPAGNEMENT :

1. UNE RENCONTRE ET UN ACCOMPAGNATEUR DU POLE DECHETS

Dès l'approbation de leur dossier, le pôle déchets contacte l'école pour présenter des idées, des outils pédagogiques mis à disposition gratuitement et pour répondre aux questions lors d'une rencontre (vers 17H en regroupant les écoles proches).

Le pôle déchets guide les écoles pour mener à bien les actions qu'elles veulent entreprendre.

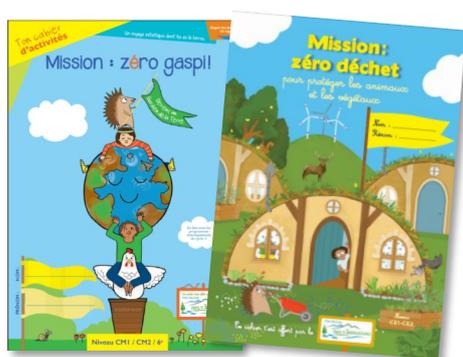
2. 10€/ TONNE DE PAPIERS TRIÉS REVERSÉS AUX ECOLES « ZÉRO GASPILLAGE ET TRI PAPIER »

Dans le cadre de la mise en place de bornes à papiers de quartiers sur le territoire (à côté des bornes à verre), le pôle déchets reversera une part des économies réalisées par ce mode de tri à destination des écoles porteuses d'un projet pédagogique sur le thème du papier (10€ par tonne de papiers triés dans ces bornes d'apports volontaires reversées aux écoles).

Pour concrétiser leur projet (mise en œuvre d'une action technique ou de sensibilisation, compléments d'outils pédagogiques), elles disposeront d'un financement annuel qui sera en fonction des performances des bornes à papiers et du nombre d'écoles engagées.

RESULTAT en 2019 : 1 PROJET D'ECOLE ZERO DECHET à BROUVILLER

2 CAHIERS D'ACTIVITÉS transdisciplinaires clés en main



Le Pôle Déchets du Pays de Sarrebourg propose des outils pédagogiques variés et riches dont 2 cahiers d'activités transdisciplinaires :

- ✓ « Mission ZERO DECHET pour protéger les animaux » pour le cycle 2, du CE1 au CE2 (créé en 2019)
- ✓ « Mission ZERO GASPI » pour le cycle 3, du CM1 à la 6e (créé en 2017).

Nb de Cahiers distribués	524	932	542	2082	4080
Année scolaire	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	TOTAL

INTERVENTIONS PONCTUELLES A LA DEMANDE

Année	Nb interventions scolaires en élémentaire	Nb interventions scolaires en maternelle	Elèves sensibilisés	Jeunes sensibilisés en centre aéré	Collégiens sensibilisés
Réf. 2018	23 classes	3 classes	516 élèves	40 enfants	néant
2019	9 classes	1 classe	211 élèves	60 enfants	47 élèves de 4e (visite déchèterie)

L'appel à projets et Les cahiers d'activités ont été reconnus exemplaires par l'Inspection Académique de Nancy-Metz.

FOCUS PROMOTION DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE FORMATION ET VENTE DE COMPOSTEURS A PRIX REDUIT



Suite à une enquête menée sur le territoire en 2013, il apparaît que **58% des ménages déclaraient composter chez eux. Seuls 20 % déclaraient ne pas disposer de la place suffisante pour mettre en place un composteur.**

Depuis 2014, **537 composteurs individuels ont été mis en place. Ainsi, pendant la période 2014-2019, 3 % supplémentaires des ménages en maison ont été équipés en composteur.**

En effet, depuis 2008, le PETR propose des composteurs à la vente. Le **kit compostage est constitué d'un composteur de 450L et d'un bioseau, l'ensemble est vendu à 15 € TTC aux usagers** pour un prix d'achat de 60 € TTC. Cette vente est associée à une **formation obligatoire** depuis 2015, réalisée par un maître composteurs du PETR.

EN 2019, 14 SESSIONS DE FORMATION ONT ETE PROPOSÉES D'AVRIL À OCTOBRE :

1/ VERSION COURTE : "REUSSIR MON COMPOST" (environ 1 heure de 13H00 à 14h00)

Quels déchets composter ? Vider et bien équilibrer mon compost (bon mélange, taux d'humidité)
Utilisation du compost (potager, pelouse, pots de fleurs). Les différentes techniques de compostage.
Vente d'un kit composteur à prix réduit (pour les personnes intéressées)

2/ PROLONGEMENT EN OPTION : "JARDIN ZERO DECHET, ZERO PHYTO" (env. 30mn de 14h00 à 14h30)

Comment ne plus déposer de déchets verts en déchèterie ? Méthodes alternatives au compostage (paillage sous toutes ses formes). Initiation à la butte de permaculture (compostage au sol sur butte)

Année	Nb composteurs vendus	Nb usagers vente + formation	Nb usagers formation seule	Total Nb usagers formés	jours et horaires des formations	formation obligatoire pour l'achat d'un composteur
2014	62	15	0	15	à la demande au cas par cas	non
2015	148	148	1	149	les lundis et vendredis à 17H	oui
2016	141	141	3	144	les lundis et vendredis à 17H	oui
2017	97	97	11	108	les mardis, jeudis, vendredis à 17H	oui
2018	59	59	19	78	les vendredis à 14H et à 16H	oui
2019	30	30	26	56	les vendredis à 13H	oui
TOTAL	537	490	60	550		

FOCUS GESTION TERRAIN DE PROBLEMES DE COLLECTE



46 INTERVENTIONS SUR LE TERRAIN AUPRES DES HABITANTS POUR SOLUTIONNER DES PROBLEMES DE COLLECTE EN 2019

ACTIONS DE CONTRÔLE DU RESPECT DU REGLEMENT

CONTRÔLE QUALITE DE TRI DES EMBALLAGES

126 REFUS DE COLLECTE DE BACS DU TRI EN 2019

Une ambassadrice du tri accompagnée d'un agent de collecte Suez contrôlent la qualité du tri réalisé par les usagers. Le jour de la collecte des bacs de recyclables, et avant le passage du camion, les agents vérifient leur contenu. Un étiquetage « quali'tri » est alors apposé sur chaque bac et les bacs non conformes sont refusés à la collecte.



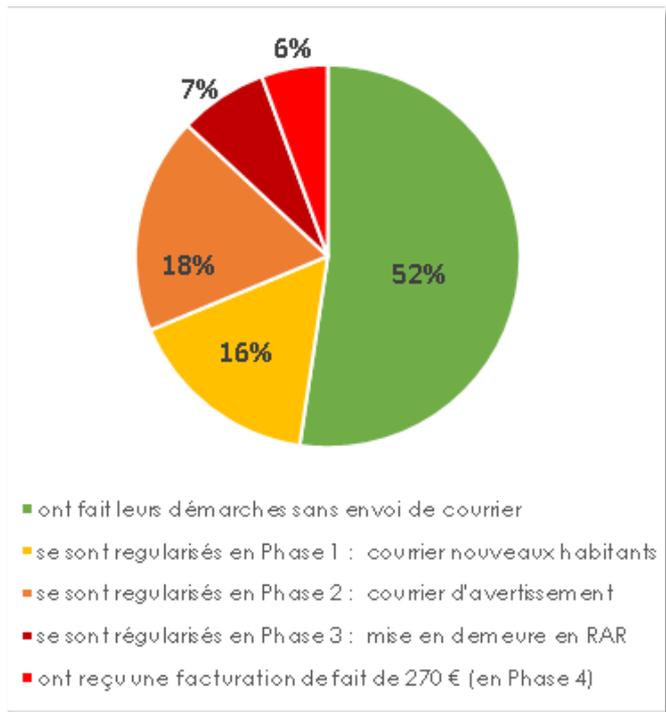
PROCEDURE DE CONTRÔLE DU FICHER REDEVABLES

Chaque année, le PETR transmet aux différentes Mairies le fichier Excel de ses usagers tels que renseignés dans la base de données. Les Mairies sont sollicitées afin de faire un retour sur les éventuelles modifications dont elles ont connaissance (déménagements, nouveaux arrivants, naissances, décès). Suite à cela, le PETR prend contact avec les usagers concernés afin de mettre à jour la base usagers.

SUIVI DES NOUVEAUX HABITANTS ET FACTURATION DE FAIT AUX FOYERS EN INFRACTION

Depuis 2018, le PETR reçoit les coordonnées des nouveaux arrivants sur le territoire. Ce fichier est ensuite traité pour vérifier si ces personnes se sont bien régularisées auprès des services de la Collectivité. Si ce n'est pas le cas, elle leur adresse un courrier (puis plusieurs courriers pouvant mener à une facturation de fait) :

- ✓ **PHASE 1** : Le PETR envoie un courrier de bienvenue aux nouveaux habitants expliquant le principe de la redevance incitative du territoire et le fait qu'ils doivent s'enregistrer pour l'affectation d'une poubelle à puce électronique adaptée et identifiée à leur foyer.
- ✓ **PHASE 2** : Les usagers qui n'ont pas fait leur démarche reçoivent un courrier d'avertissement, expliquant qu'en cas d'absence d'enregistrement de leur part, une facturation de fait leur sera adressée (270€)
- ✓ **PHASE 3** : Les usagers qui n'ont toujours pas fait leur régularisation reçoivent un courrier de mise en demeure en recommandé. Dans ce courrier, il est spécifié que s'ils ne se régularisent pas sous 8 jours, la Collectivité leur envoie une facturation de fait.
- ✓ **PHASE 4** : Pour les derniers récidivistes, la facturation de fait est envoyée 8 jours après la date de l'accusé de réception .



		2019	Réf. 2018
PHASE 1	Nb de courriers d'information aux nouveaux habitants sur la Redevance Incitative et l'obligation de s'inscrire pour l'affectation d'un bac d'ordures ménagères à puce électronique	316	259
PHASE 2	Nb de courriers d'avertissement pour les habitants n'ayant pas effectuer leur enregistrement auprès des services du pôle déchets	311	175
PHASE 3	Nb de courriers de mise en demeure	128	52
PHASE 4	Nombre de facturation de fait	28	17

BILAN FINANCIER 2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

(Réelles et d'ordre)

7 383 998 € en 2019

7 849 579 € en 2018

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

(Réelles et d'ordre)

7 101 367 € en 2019

7 291 267 € en 2018

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

(Réelles et d'ordre)

956 935 € en 2019

786 535 € en 2018

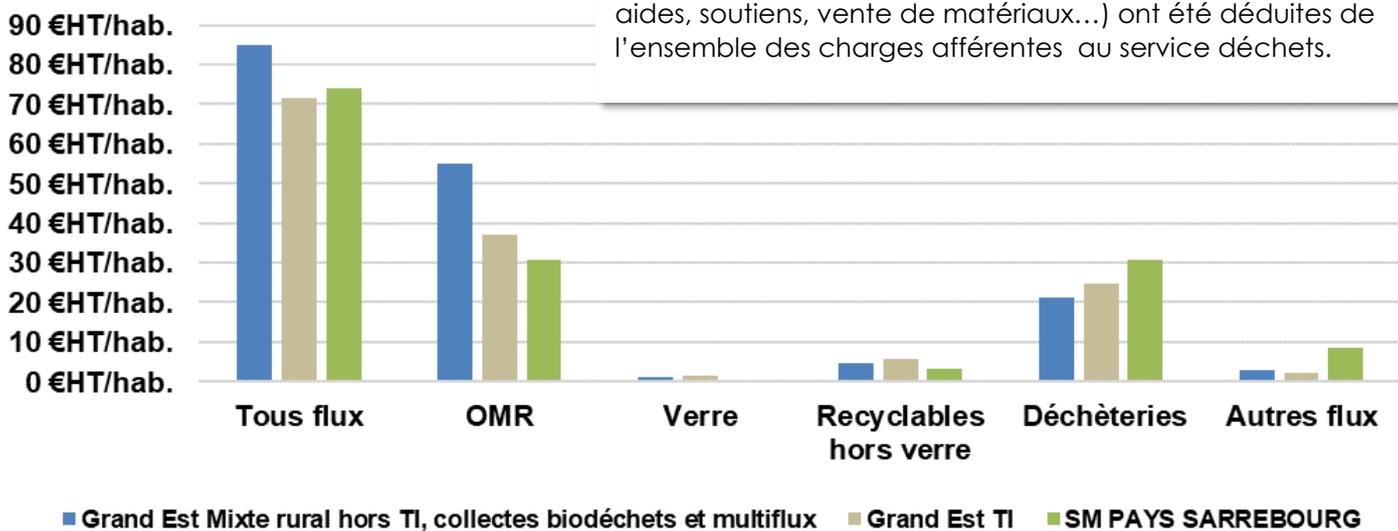
RECETTES D'INVESTISSEMENT

(Réelles et d'ordre)

1 035 019 € en 2019

1 218 359 € en 2018

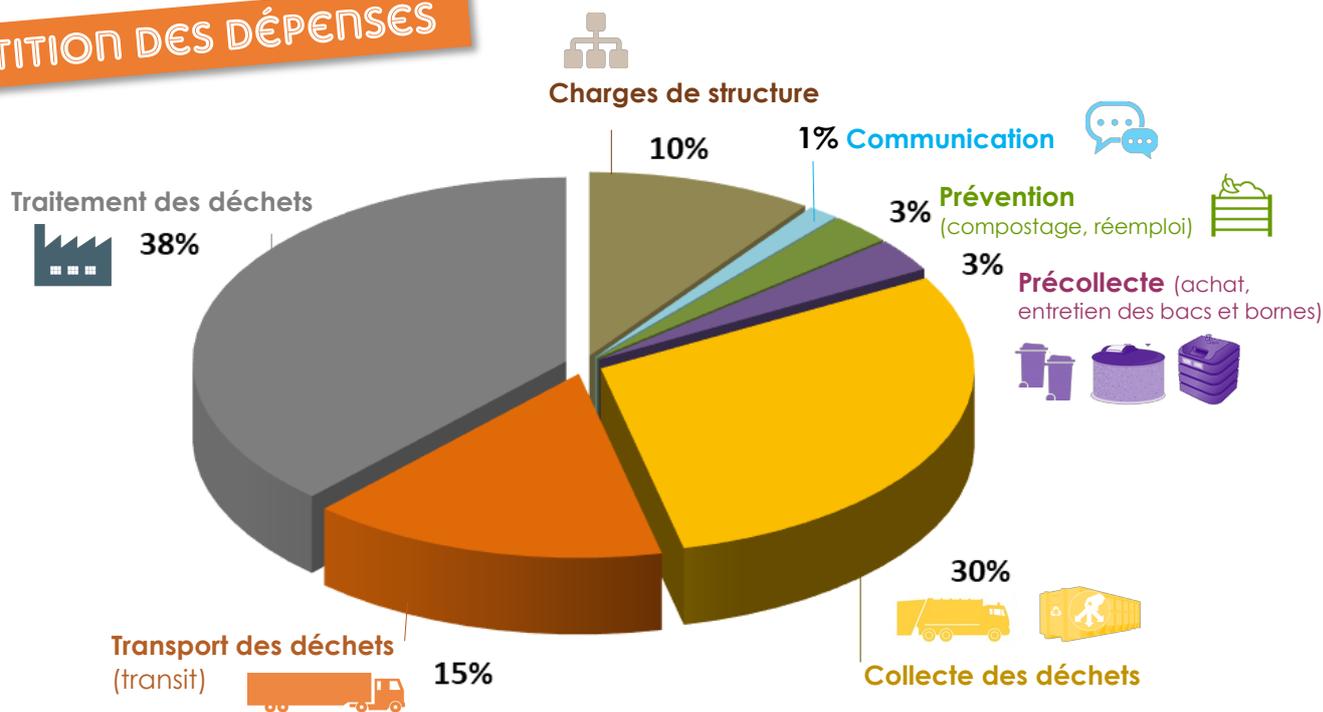
COMPARATIF AVEC LES AUTRES COLLECTIVITÉS DE LA RÉGION GRAND EST (RÉFÉRENTIEL ADEME 2017)



TI = Collectivités ayant instauré une Tarification Incitative

Points forts du PETR du Pays de Sarrebourg	Point faible du PETR du Pays de Sarrebourg
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coûts de gestion des déchets faibles ✓ Coût à la tonne dans les moyennes nationales 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coûts de gestion des déchèteries élevé

RÉPARTITION DES DÉPENSES



	PARTS	TYPES DE FRAIS	PARTS	DETAIL	€ TTC	€ / Tonne	€ TTC / hab	%
Charges fonctionnelles	11 %	Charges structure	10 %	Frais généraux, personnel	722 251 €	27 €	12 €	9,8 %
		Charges de com°	1 %	Communication	100 405 €	0 €	2 €	1,4 %
Charges techniques	89 %	Prévention	3 %	Prog. Réduction Déchets	200 626 €	7 €	3 €	2,7 %
		Précollecte	3 %	Déchets résiduels	110 967 €	14 €	2 €	1,5 %
				Multimatériaux (tri)	85 136 €	17 €	1 €	1,2 %
				Verre	17 698 €	7 €	0 €	0,2 %
				Biodéchets	1 320 €	36 €	0 €	0,0 %
		Collecte	30 %	Déchets résiduels	780 154 €	98 €	13 €	10,6 %
				Multimatériaux (tri)	769 125 €	157 €	13 €	10,4 %
				Verre	109 881 €	41 €	2 €	1,5 %
				Biodéchets	8 842 €	239 €	0 €	0,1 %
				Déchèteries Fonct. + Invest.	514 350 €	44 €	9 €	7,0 %
		Transport	15 %	Multimatériaux (tri)	206 013 €	46 €	3 €	2,8 %
				Déchets des Déchèteries	498 686 €	42 €	8 €	6,8 %
				Déchets résiduels / DIB Gestion quai de transfert	435 403 €	43 €	7 €	5,9 %
		Traitement	38 %	Ferrailles	0 €	0 €	0 €	0,0 %
				Bois	111 514 €	57 €	2 €	1,5 %
Gravats	62 139 €			17 €	1 €	0,8 %		
Centre de tri	586 820 €			167 €	10 €	8,0 %		
Enfouissement / TGAP	1 397 202 €			132 €	23 €	19,0 %		
Incineration	243 815 €			68 €	4 €	3,3 %		
Plateforme de compostage	229 225 €			50 €	4 €	3,1 %		
Biodéchets	4 468 €			121 €	0 €	0,1 %		
Déchets dangereux	170 573 €	3 €	3 €	2,3 %				
TOTAL 2019	100 %		100%	TOTAL 2019	7 366 613 €	271 €	123 €	100%

DIB = Déchets Industriels Banaux (déchets de professionnels assimilables à des déchets ménagers)

TGAP = Taxe Générale sur les Activités Polluantes (taxe de l'Etat concernant le centre d'enfouissement de Hesse)

RÉPARTITION DES RECETTES

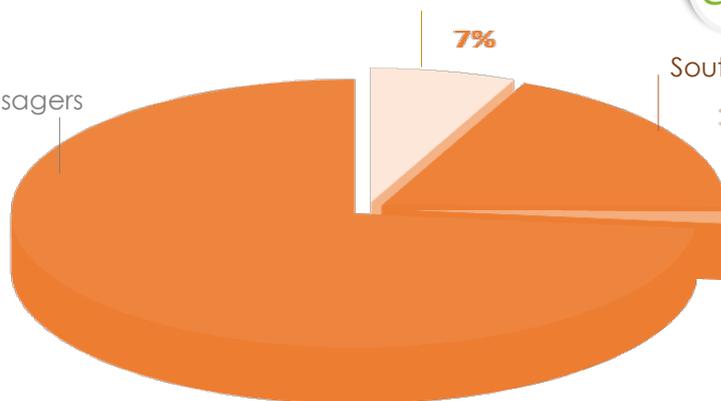
 **73%**
Contributions des usagers


Produits industriels
(revente de matériaux)



18%
Soutiens (Eco-organismes)

2%
Aides



	PARTS	TYPES DE RECETTES	€ TTC	€ / Tonne	€ TTC / hab	%	
Produits Industriels	7 %	Vente de matériaux	Ferrailles	6 233 €	11 €	0,10 €	0,1 %
			Compost	6 826 €	14 €	0,11 €	0,1 %
			ELA	406 €	11 €	0,01 €	0,0 %
			Acier	13 037 €	95 e	0,22 €	0,2 %
			Aluminium	8 293 €	461 €	0,14 €	0,1 %
			Plastique	94 275 €	244 €	1,57 €	1,3 %
			EMR + carton pros	68 620 €	53 €	1,14 €	1,0 %
			JRM + gros mag	184 284 €	65 €	3,07 €	2,6 %
			Verre	93 022 €	35 €	1,55 €	1,3 %
		Batteries	4 343 €	300 €	0,07 €	0,1 %	
		Vente à prix réduit de composteurs + Cautions serrures de poubelles + Consignes gobelets	1 083 €	/	0,02 €	0,0 %	
Soutiens des Eco-organismes nationaux	18 %	CITEO EMBALLAGES	Multimatériaux	1 106 000 €	150 €	18,43 €	15,7 %
		CITEO PAPIERS	Multimatériaux	135 000 €	46 €	2,25 €	1,9 %
		ECODDS	DMS déchèteries	8 632 €	32 €	0,14 €	0,1 %
		OCAD3E	DEEE déchèteries	44 155 €	75 €	0,74 €	0,6 %
		ECOMOBILIER	Déchèteries	18 141 €	21 €	0,30 €	0,3 %
Aides	2 %	Investissement	Bacs, bornes, bennes	105 650 €	4 €	1,76 €	1,5 %
		Fonctionnement	Prog. de prévention	2 158 €	0 €	0,04 €	0,0 %
Contributions des usagers	73 %	Redevance Incitative	Usagers (Hab./ Pros)	4 705 714 €	173 €	78,43 €	66,7 %
		Apports quai transfert	Professionnels	404 009 €	114 €	6,73 €	5,7 %
		Gens du voyage CCSMS	Admin	7 558 €	/	0,13 €	0,1 %
		Déchets verts	Pros/Administrations	16 563 €	21 €	0,28 €	0,2 %
		Boues vallée de Bièvre	Administration	25 228 €	/	0,42 €	0,4 %
TOTAL 2019	100 %	TOTAL 2019		7 059 230 €	260 €	117,65 €	100%

ELA = Emballages des Liquides Alimentaires (briques)
EMR = Emballages Ménagers Recyclables
JRM = Journaux Revues Magazines

Multimatériaux = Emballages recyclables + Papiers
DEEE = Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DDS = Déchets Ménagers Spéciaux (dangereux)

Les principaux marchés en cours en 2019

AV = Apport Volontaire

Désignation	Nature du marché	Titulaire	Montant réglé en 2019	Date début	Date de fin de marché
CENTRE DE TRANSFERT	Gestion centre de transfert	SUEZ	123 690,22	01/01/2017	30/04/2024
DECHETS RESIDUELS	Collecte déchets ménagers en porte à porte (Poubelles et Bacs de tri)	SUEZ	1 426 546,62	01/05/2017	30/04/2024
	Collecte déchets ménagers en bornes d'apport volontaire	CITRAVAL	79 182,10	01/05/2017	30/04/2022
	Transports déchets ménagers	KUCHLY	420 777,63	01/12/2018	30/11/2021
	Traitement déchets ultimes	EVNA & SUEZ	1 177 460,47	01/03/2016	28/02/2021
RECYCLABLES	Collecte du carton des professionnels en centre-ville	SUEZ	24 069,54	01/05/2017	30/04/2022
	Tri et conditionnement des emballages recyclables	PAPREC RESEAU	576 740,49	01/01/2017	31/12/2021
	Collecte, transport et recyclage du verre en apport volontaire	MINERIS	109 880,61	01/01/2017	31/12/2021
	Collecte et transport biodéchets en apport volontaire (Projet expérimental)	URBIOTOP ECODECHETS	22 136,75	01/12/2018	30/11/2020
GESTION DES DECHETERIES	Gardiennage des 7 déchèteries	CITRAVAL	300 708,50	01/03/2017	28/02/2022
	Transport bennes déchèteries	KUCHLY	277 702,32	01/03/2017	28/02/2024
	Collecte et traitement déchets dangereux stockés en déchèteries	CEDILOR	169 500,95	01/03/2016	28/02/2021
	Traitement déchets de déchèteries : ferrailles	BRUNNER	3 626,40	01/01/2018	31/12/2022
	Collecte des cartons et polystyrènes et recyclage des polystyrènes	CITRAVAL	25 216,18	01/11/2017	31/10/2020
	Collecte et recyclage du plâtre	CITRAVAL	57 832,66	01/11/2017	31/10/2020
	Collecte, démantèlement et recyclage des huisseries	CITRAVAL	32 049,81	01/11/2017	31/10/2020
	Valorisation du bois	CITRAVAL	94 426,81	01/11/2017	31/10/2020
	Traitement des gravats	LINGENHELD	62 138,95	01/11/2017	31/10/2020
FOURNITURE DE CONTENANTS	Fourniture de colonnes aériennes pour collecte sélective de papier	COMPOECO	0,00	01/08/2016	01/08/2020
	Fourniture de bacs roulants	COLLECTAL	42 528,36	25/06/2019	24/06/2022
	Fourniture de conteneurs aériens pour collecte du verre	TEMACO	0,00	14/04/2015	14/04/2019

REDEVANCE INCITATIVE

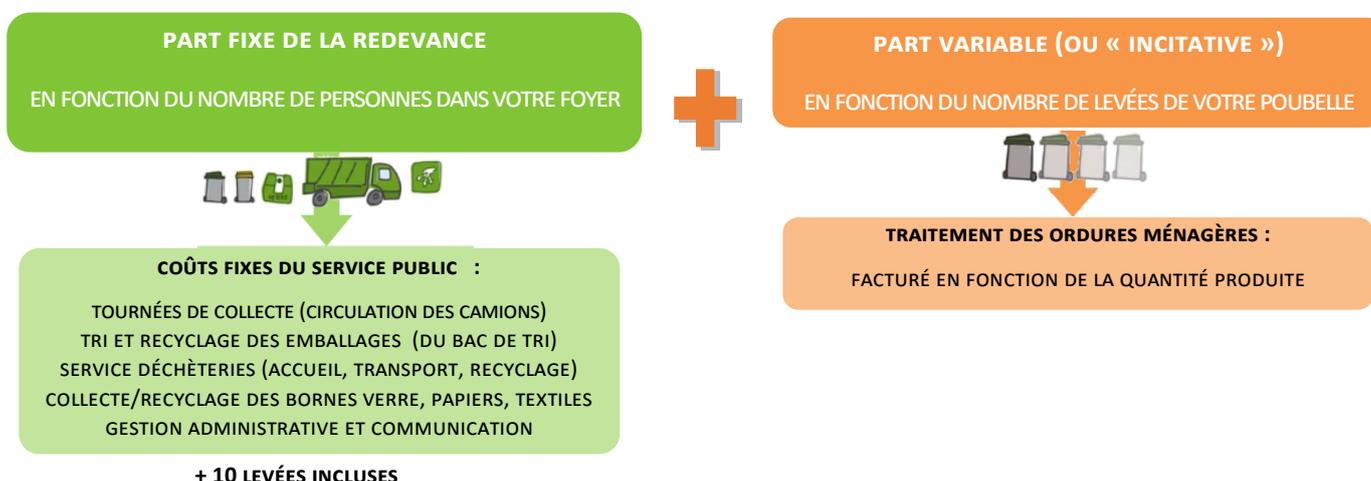
Pour inciter à la réduction de la production de déchets et favoriser un tri maximum, le territoire du Pays de Sarrebourg a choisi **LA REDEVANCE INCITATIVE** comme mode de financement du service public. Elle est effective depuis le 1er janvier 2011 (hors ville de Phalsbourg qui est en DSP Valorgie depuis le 01/01/2014 jusqu'en 2023).

Elle permet d'établir une facturation en fonction de la quantité de déchets produite, en comptabilisant le nombre de levées de la poubelle d'ordures ménagères ou le nombre de dépôts dans les bornes d'ordures ménagères (**redevance à la levée**), en plus de l'accès à tous les services (bornes, déchèteries, etc.).

Pour accéder au service, chaque foyer doit obligatoirement s'enregistrer au pôle déchets lors de son emménagement pour disposer soit d'une **POUBELLE À PUCE ÉLECTRONIQUE** soit d'un **BADGE À PUCE ÉLECTRONIQUE** qui est rattaché au fichier « déchets » du foyer.

Les foyers n'ayant pas procédé à cet enregistrement et n'étant pas équipés, après procédure de relance, font l'objet d'une facturation de fait.

Mode de calcul de la redevance



Grilles tarifaires 2019

GRILLE TARIFAIRE POUR LES MÉNAGES (résidence principale)



SECTEURS COLLECTÉS TOUTES LES 2 SEMAINES

Composition du foyer	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes et +
Taille de la poubelle (obligatoire)	80 litres	140 litres	140 litres	140 litres	240 litres
Part fixe : « Abonnement annuel » incluant 10 levées de la poubelle	 90 €	 162 €	 162 €	 162 €	 274 €
Part variable à partir de la 11e levée jusqu'à la 18e levée	3,00 €/levée	4,50 €/levée	4,50 €/levée	4,50 €/levée	7,00 €/levée
Part variable à partir de la 19e levée	6,00 €/levée	9,00 €/levée	9,00 €/levée	9,00 €/levée	14,00 €/levée

* Pour les mouvements intervenus en cours d'année, l'abonnement annuel ainsi que le nombre de levées sont proratisés au jour du mouvement.

GRILLE TARIFAIRE POUR LES MÉNAGES (résidence principale)



SECTEURS COLLECTÉS TOUTES LES SEMAINES (SARREBOURG, RÉDING, BUHL-LORRAINE)

Composition du foyer	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes et +
Taille de la poubelle (obligatoire)	80 litres	140 litres	140 litres	140 litres	240 litres
Part fixe : « Abonnement annuel » incluant 10 levées de la poubelle	92 €	166 €	166 €	166 €	280 €
Part variable à partir de la 11e levée jusqu'à la 18e levée	3,00 €/levée	4,50 €/levée	4,50 €/levée	4,50 €/levée	7,00 €/levée
Part variable à partir de la 19e levée	6,00 €/levée	9,00 €/levée	9,00 €/levée	9,00 €/levée	14,00 €/levée

* Pour les mouvements intervenus en cours d'année, l'abonnement annuel ainsi que le nombre de levées sont proratisés au jour du mouvement.

GRILLE TARIFAIRE POUR LES MÉNAGES AYANT ACCÈS À UNE BORNE SEMI-ENTERRÉE



BORNE AVEC CONTRÔLE D'ACCÈS		
Abonnement annuel incluant 32 dépôts dans la borne	Part variable du 33 ^{ème} au 52 ^{ème} dépôt	Part variable à partir du 53 ^{ème} dépôt
102 €	2,00€/dépôt	3,00€/dépôt

BORNE SANS CONTRÔLE D'ACCÈS
Abonnement annuel
130 €

RÉSIDENCES SECONDAIRES



Les résidences secondaires sont dotées d'un **bac de 80 litres (volume minimum)** et facturées suivant le même abonnement qu'un foyer en résidence principale (avec le même volume du bac).

Bac sanitaire supplémentaire (80 ou 140 Litres)*



*Bac fourni suite à convention et destiné exclusivement à la collecte des protections anatomiques d'une personne souffrant de problèmes pathologiques d'incontinence.

Abonnement annuel forfaitaire	Prix à la levée
0 €	1,50 €

GRILLE TARIFAIRE POUR LES MÉNAGES AYANT UNE POUCELLE SUR UN POINT DE REGROUPEMENT

Volume	Taille foyer	Part fixe	10 levées obligatoires	Abonnement annuel	€/levée jusqu'à 18	€/levée à partir de 19
80 L	1 pers	50,00 €	30,00 €	80,00 €	3,00 €	6,00 €
140 L	2 à 4 pers	99,00 €	45,00 €	144,00 €	4,50 €	9,00 €
240 L	5 pers et +	174,00 €	70,00 €	244,00 €	7,00 €	14,00 €

10 levées sont imposées à l'année et comprises dans l'abonnement annuel. Pour les mouvements intervenus en cours d'année, l'abonnement annuel ainsi que le nombre de levées sont proratisés au jour du mouvement.

GRILLE TARIFAIRE POUR LES COLLECTIFS ÉQUIPÉS DE POUBELLES COLLECTIVES



Dans le cas d'une copropriété disposant d'une ou plusieurs poubelle(s) collective(s), la redevance est adressée au gestionnaire ou au syndic, qui répartit ensuite les charges entre les différents appartements.

Taille de la poubelle	80 litres	140 litres	240 litres	340 litres	660 litres
Part fixe : Abonnement annuel	62 €	121 €	210 €	276 €	535 €
Part variable à partir de la 1 ^{ère} levée	4,50 €/levée	6,75 €/levée	10,50 €/levée	14,25 €/levée	26,25 €/levée

Il n'y a pas de levées incluses dans l'abonnement annuel, chaque levée est facturée dès la 1^{ère}. Pour les mouvements intervenus en cours d'année, l'abonnement annuel est proratisé au jour du mouvement.

GRILLE TARIFAIRE POUR LES PROFESSIONNELS



Entreprises, Administrations, Commerçants, Artisans, Professions libérales

Taille de la poubelle	80 litres	140 litres	240 litres	340 litres	660 litres
Part fixe : Abonnement annuel	17 €	22 €	33 €	41 €	70 €
Part variable à partir de la 1 ^{ère} levée	4,50 €/levée	6,75 €/levée	10,50 €/levée	14,25 €/levée	26,25 €/levée

GRILLE TARIFAIRE POUR PROFESSIONNELS ÉQUIPÉS D'UN BAC À CARTONS



Fréquence de collecte	HEBDOMADAIRE	BI-MENSUELLE
Bacs Cartons mis à disposition	1 bac de 660 litres	2 bacs de 660 litres
Abonnement annuel	208 €/ bac	104 €/ bac

GRILLE TARIFAIRE POUR L'USAGE DES BORNES FACTURÉES A UN REPRÉSENTANT



Type de déchets	Collecte Part fixe annuelle	Collecte Part variable	Traitement Part variable	Abonnement annuel au dispositif de contrôle d'accès
Déchets ménagers résiduels	777 € / borne	46,00 € / tonne	117 € / tonne	160 € / borne
Déchets ménagers valorisables	924 € / borne	126,00 € / tonne	/	160 € / borne

www.pays-sarrebourg.fr

PETR du Pays de Sarrebourg

Pôle Déchets

Terrasse Normandie - CS 70150

ZAC des Terrasses de la Sarre

57400 SARREBOURG

Mail : pole-dechets@pays-sarrebourg.fr

Rapport sur le prix et la qualité
du Service Public
de prévention et de gestion
des DÉCHETS ménagers et assimilés

